



# Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 19 n° 1 au cat.

## DROGUES ILLICITES ET CRIMINALITÉ AU CANADA

par Sylvain Tremblay

### FAITS SAILLANTS

- En dépit d'une croissance de 12 % du taux de narco-criminalité déclaré par la police depuis 1993, la tendance à long terme est demeurée relativement stable au cours des 15 dernières années. Il est à noter que les tendances des infractions relatives aux drogues sont sensibles à l'activité policière.
- Après 10 ans de diminution, le taux des infractions reliées au cannabis s'est accru de 34 % depuis 1991. À l'opposé, le taux des infractions reliées à la cocaïne avait, quant à lui, augmenté entre 1981 et 1989, mais il a chuté de 36 % depuis 1989. Le taux des infractions reliées à l'héroïne avait aussi augmenté pendant plusieurs années pour atteindre un sommet en 1993, mais il a ensuite décliné de plus de 25 % au cours des quatre dernières années.
- Les infractions d'approvisionnement de cannabis (trafic, importation et culture) ont augmenté pour une quatrième année consécutive en 1997, menées en partie par la hausse des infractions reliées à la culture. Le taux des infractions reliées à la possession du cannabis avait augmenté constamment de 1991 à 1996, pour ensuite légèrement diminué en 1997.
- Les infractions reliées au cannabis ont continué de représenter la majorité de l'ensemble de la narco-criminalité. Plus de 7 infractions relatives aux drogues sur 10 étaient reliées au cannabis en 1997. Les affaires de possession simple constituaient les deux-tiers des infractions reliées au cannabis.
- En 1997, la Colombie-Britannique a continué d'afficher le plus haut taux de narco-criminalité (426 pour 100 000 de population), ce qui équivaut à près du double de la moyenne nationale. Cependant, lorsqu'on observe le nombre de personnes mises en accusation pour une affaire de drogue, le taux de la Colombie-Britannique était de seulement 41 % plus élevé que la moyenne nationale. Terre-Neuve a rapporté le plus faible taux de narco-criminalité (132) pour une seconde année d'affilée.
- Alors que Terre-Neuve et l'Alberta ont enregistré les plus importantes baisses de narco-criminalité au cours des dernières années, la Nouvelle-Écosse (+44 %), la Saskatchewan (+26 %) et le Manitoba (+14 %) ont connu les plus hautes augmentations au cours des deux dernières années.
- Les personnes plus jeunes sont moins susceptibles d'être accusées des crimes de drogue les plus graves. Seulement 36 % des personnes accusées d'une infraction reliée à la cocaïne ou l'héroïne avaient moins de 25 ans, comparativement à 86 % des personnes accusées d'une infraction reliée au cannabis.
- Les tribunaux continuent de traiter plus sévèrement les infractions de trafic de drogue que celles de possession. En 1996-1997, les données de six provinces et un territoire ont montré que près des deux-tiers (64 %) des personnes trouvées coupables de trafic ont reçu une sentence d'emprisonnement, comparativement à seulement 13 % dans les cas de possession.
- Les données d'un profil instantané des détenus dans les établissements correctionnels de 1996 ont montré que l'infraction la plus grave pour laquelle 9 % de la population carcérale totale au Canada étaient incarcérés était une infraction reliée à la drogue.



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

#### Renseignements sur les commandes/ abonnements

##### Les prix n'incluent pas la taxe de vente

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur **version papier** au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est publié mensuellement sur Internet au coût de 8 \$ cnd le numéro ou 70 \$ cnd pour un abonnement. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au (613) 951-7277 ou 1 800 700-1033, par télécopieur au (613) 951-1584 ou 1 800 889-9734 ou via l'Internet : order@statcan.ca. Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Février 1999

N° 85-002-XPF au catalogue

ISSN 1205-8882

N° 85-002-XIF au catalogue

ISSN 1209-6393

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1999

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

#### Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

#### Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



## Introduction

En 1996, les drogues licites et illicites (excluant l'alcool) ont causé la mort de 1 256 personnes à la suite de surdose<sup>1</sup>. De plus, environ la moitié des quelque 3 000 à 5 000 infections au VIH estimées au Canada sont survenues parmi les utilisateurs de drogues injectables (Santé Canada, 1998). S'il n'est pas possible de distinguer la part qui revient spécifiquement aux drogues considérées illégales dans le Code criminel canadien, il ne fait aucun doute qu'elles représentent un problème majeur de la santé et de la sécurité publiques dans plusieurs pays incluant le Canada.

Les conséquences inhérentes à la consommation de drogues illicites sont importantes. Outre la perte de vies humaines, elles engendrent des coûts directs tels que ceux associés aux systèmes de santé et de justice pénale et des coûts indirects tels que la perte de productivité au travail, l'absentéisme et la perte de potentiels humains. Du point de vue économique, ces coûts totaliseraient environ 1,4 milliards de dollars annuellement (Single et al., 1996). Il faut ajouter à ces pertes économiques, les conséquences sociales de l'abus de drogues qui sont vécues par les consommateurs, les enfants, les familles ainsi que certains quartiers municipaux en entier.

La consommation de drogues illicites est aussi associée de près à la criminalité. Toutefois, le lien entre les deux est complexe. Il varie de la possession simple de stupéfiants, en passant par la lutte à l'intérieur du crime organisé pour conserver les territoires de commerce de drogue, jusqu'aux problèmes sérieux de pharmacodépendance qui peuvent conduire certains consommateurs à commettre des crimes pour obtenir de l'argent rapidement. Les recherches ont permis de trouver que les consommateurs de drogues dures étaient plus susceptibles de commettre des infractions criminelles pour satisfaire leurs besoins de drogue.

Afin de lutter contre les drogues, le Canada a adopté une stratégie nationale qui vise à refléter l'équilibre entre la réduction de l'offre des drogues illicites sur le marché noir et la réduction de la demande<sup>2</sup>. Le premier volet met l'emphase sur la lutte contre la narco-criminalité par le système pénal et le deuxième met l'accent sur la prévention et la sensibilisation du public aux effets négatifs reliés à l'usage de drogues.

Le présent *Juristat* analyse principalement les infractions de nature criminelle relatives aux drogues qui ont été déclarées par les services policiers canadiens. Il dresse un profil statistique de la narco-criminalité ainsi que des personnes accusées tout en considérant les différents types d'infraction et de drogue qui sont impliquées. Le rapport examine les tendances nationales et provinciales/territoriales. D'autres sources de données sont utilisées pour décrire les attitudes des Canadiens envers les drogues illicites et la réaction des tribunaux face aux accusations relatives aux drogues.

## Drogue et criminalité : Une relation complexe

Même si la consommation de narcotiques est plus élevée chez les gens qui éprouvent des problèmes avec la justice que dans la population en général, cela ne suffit pas pour affirmer qu'il y ait un lien causal entre les deux (Brochu, 1994). En effet, tous les consommateurs de drogue ne s'impliquent pas dans des activités criminelles autres que celles reliées à leur consommation de drogue. Inversement, tous les contrevenants ne sont pas des consommateurs de drogue. Les deux comportements seraient plutôt associés à un style de vie déviant. Les spécialistes de la question estiment que le profil de consommation de drogue des usagers est un facteur prépondérant dans l'explication du degré d'implication criminelle (Brochu, 1994; Gomme, 1993).

Les drogues illicites sont associées à la perpétration de plusieurs crimes suivant quatre dimensions. D'abord le fait de posséder, de cultiver et d'acheter des drogues illicites représente en soi des activités qui contreviennent à la loi. Deuxièmement, la consommation d'une substance intoxicante favorise chez certains contrevenants le passage à l'acte en provoquant une distorsion de leurs inhibitions, perceptions et de

<sup>1</sup> Ce nombre comprend tous les décès dont la cause est reliée à l'abus, l'intoxication accidentelle, le suicide ou l'empoisonnement au moyen d'un médicament et d'une drogue licite ou illicite. Source : Division des statistiques sur la santé, Statistique Canada.

<sup>2</sup> La stratégie canadienne antidrogue. Gouvernement du Canada, 1998.

leur rationalité. La consommation permet, dans certains cas, d'augmenter le courage, la motivation, l'agressivité ou simplement la recherche de sensations fortes. Troisièmement, certains consommateurs commettront des infractions criminelles dans le but de se procurer l'argent nécessaire à l'achat de drogue. Finalement, une dernière dimension découle du fait que le marché de la drogue constitue une source très importante de revenus pour plusieurs contrevenants et pour le crime organisé en général. Le gouvernement canadien a estimé que la taille du marché des drogues illicites s'élève entre 7 et 10 milliards de dollars annuellement (Porteous, 1998). Les conflits qui surviennent entre les personnes impliquées dans un commerce illicite si lucratif sont communément réglés par le recours à des formes de violence telles que la voie de fait, l'incendie criminel ou l'homicide (idem, 1998).

## La nouvelle loi sur les drogues et son application

Avant 1997, les drogues relevaient de deux lois fédérales distinctes : la *Loi sur les stupéfiants*, qui régissait les drogues illégales telles que le cannabis, la cocaïne et l'héroïne; et la *Loi sur les aliments et les drogues*, qui régissait les drogues contrôlées et à usage restreint telles que les amphétamines, le LSD ou les stéroïdes anabolisants. Une nouvelle loi intitulée *Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRDS)* a été promulguée en mai 1997 pour remplacer les deux lois existantes. La LRDS réunit certaines parties des deux lois précédentes, tout en modernisant et améliorant les politiques du Canada sur le contrôle et l'abus des drogues. La LRDS vise également à satisfaire les obligations du Canada dans le cadre d'un certain nombre de protocoles internationaux sur les drogues.

Les services policiers canadiens doivent déclarer toutes les infractions relatives à la LRDS au Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Toutefois, comme les infractions relatives aux drogues n'impliquent habituellement que des personnes consentantes qui sont peu enclines à déclarer les événements à la police, les statistiques officielles sur les drogues sont très sensibles aux activités d'application de la loi et à la détection des infractions. Ainsi, une augmentation du nombre d'arrestations et de saisies ne permet pas d'affirmer qu'il y a une augmentation de la consommation de drogues illicites dans la population. Cependant, elle pourrait indiquer une augmentation de la circulation nationale et transnationale des drogues illicites ou signaler une poussée dans l'application de la loi par la police.

## Analyse des données policières

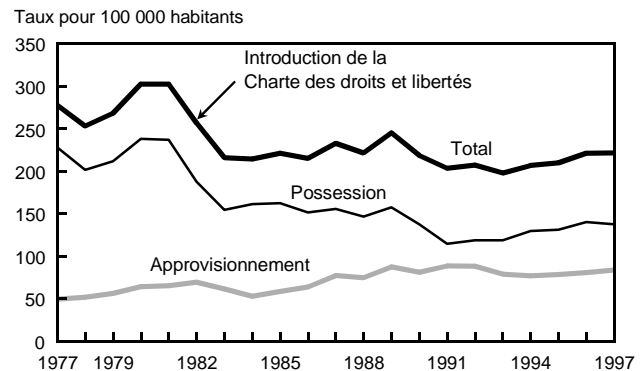
### Le taux de narco-criminalité s'est accru au cours des 4 dernières années

Les services policiers canadiens ont signalé un total de 66,521 infractions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* en 1997, représentant un taux global de 222 infractions pour 100 000 habitants. En dépit d'une croissance de 12 % du taux de narco-criminalité au cours des 4 dernières années, la tendance à plus long terme est demeurée relativement stable depuis 1983. Les infractions liées aux drogues avaient chuté considérablement entre 1981 et 1983 (figure 1). Cette chute a pu être le résultat de l'introduction de

la *Charte des droits et libertés* en 1982 qui a restreint les pouvoirs policiers à l'égard de la saisie et de la fouille<sup>3</sup>. Ce changement semble avoir surtout affecté les infractions de possession de stupéfiants.

Figure 1

### L'écart s'est rétréci entre les taux d'infractions de possession et d'approvisionnement de drogues



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1977-1997.

La tendance de la narco-criminalité reflète aussi un changement dans la stratégie policière pour lutter contre les drogues qui serait survenu peu après l'entrée en vigueur de la *Charte*. Les données policières semblent indiquer un accroissement des interventions policières en matière d'infractions liées à l'approvisionnement (incluant le trafic, l'importation et la culture) du marché illicite des drogues à partir de 1984.

### Le dénombrement des infractions criminelles liées à la drogue

C'est depuis 1962 que le Centre canadien de la statistique juridique recueille des données sur les infractions liées à la drogue au moyen de l'enquête sur la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC). L'enquête ne compte seulement que le crime le plus grave commis au moment de l'affaire criminelle, ce qui occasionne un sous-dénombrement du nombre total d'infractions. Par exemple, si une affaire comporte à la fois un acte de violence et une infraction liée à la drogue, seul l'acte de violence est comptabilisé. De même, s'il y a une affaire qui comporte à la fois une infraction d'importation et de possession, l'infraction de possession n'est pas enregistrée.

L'enquête sur la DUC considère les infractions d'importation et de trafic de drogues comme des infractions "continues". Par exemple, un trafiquant de drogue que l'on observe à vendre de la drogue pendant cinq jours à plusieurs personnes sera comptabilisé comme une seule affaire.

#### Approvisionnement de drogue

L'expression "approvisionnement de drogue" telle qu'utilisée dans ce rapport réfère à l'ensemble des infractions de trafic, d'importation et de culture de cannabis.

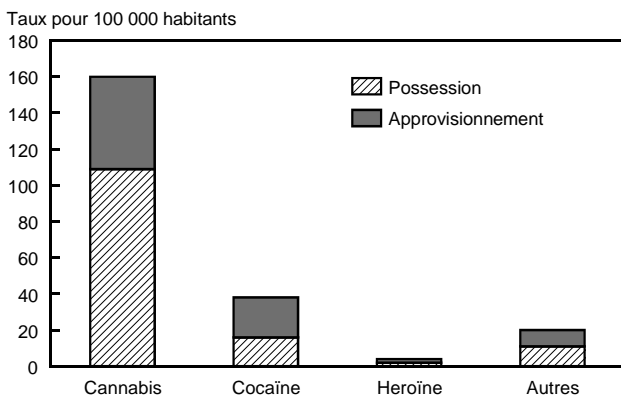
<sup>3</sup> L'article 8 de la Charte vise spécifiquement la protection des citoyens contre les fouilles et les saisies déraisonnables.

## Les infractions liées au cannabis

Les infractions criminelles liées au cannabis (la possession, le trafic, l'importation et la culture) composent la grande majorité de la narco-criminalité. En 1997, plus de 7 infractions de drogues sur 10 étaient liées au cannabis. Les affaires de possession représentaient un taux de 109 infractions pour 100 000 habitants, ce qui équivalait à presque la moitié du taux global de narco-criminalité (taux de 222) (figure 2). En comparaison, le taux des infractions liées à la cocaïne était de 38 pour 100 000 habitants, celui des infractions liées à l'héroïne de 4 et celui des infractions liées aux "autres drogues" de 20.

Figure 2

### La possession de cannabis comptait pour près de la moitié de la narco-criminalité en 1997

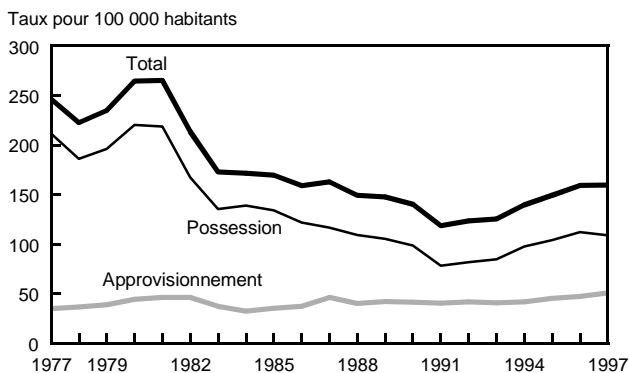


Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1997.

La croissance des infractions de possession de cannabis entre 1991 et 1996 a imposé le rythme à la tendance globale des affaires de cannabis (figure 3). Les infractions d'approvisionnement liées au cannabis se sont accrues pour une quatrième année consécutive en 1997, menées par les affaires de culture qui sont passées d'un taux de 4 pour 100 000 habitants en 1987 à 22 en 1997. Le taux des affaires de culture a bondi de 30 % entre 1996 et 1997. Les infractions de culture

Figure 3

### Le taux d'infractions liées au cannabis s'accroît depuis 1991



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1977-1997.

de cannabis représentent maintenant 14 % de toutes les infractions liées au cannabis, comparativement à un peu moins de 3 % il y a dix ans. Les raffinements de culture et les nouvelles technologies permettent aux trafiquants canadiens de produire du cannabis de qualité à l'intérieur de serres hydroponiques. En conséquence, le cannabis canadien représentait 50 % du total de l'offre sur le marché canadien en 1995, comparativement à 10 % en 1985 (Porteous, 1998).

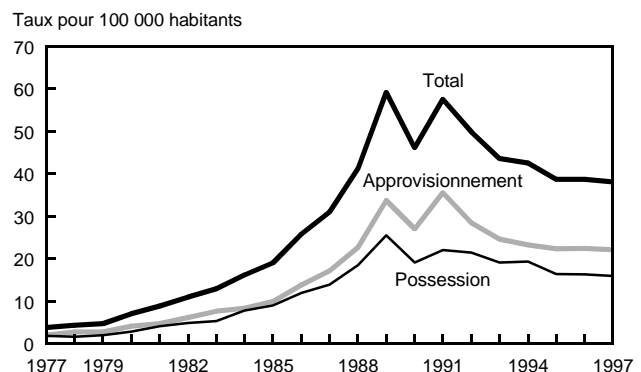
## Les infractions liées à la cocaïne

La cocaïne constitue la drogue dure la plus populaire. Le taux des infractions liées à la cocaïne avait augmenté considérablement entre 1979 et 1989. Cette hausse semble avoir été le résultat d'une popularité grandissante de la cocaïne parmi les usagers de drogue illicite et d'une intensification des interventions policières en matière de drogue dure. Toutefois, contrairement au taux des infractions liées au cannabis qui s'est accru au cours des dernières années, le taux des infractions liées à la cocaïne régresse depuis 1991. En comparaison à 1991, le taux de 1997 correspond à des diminutions de 28 % pour les infractions de possession et de 38 % pour les infractions d'approvisionnement.

Les infractions liées à l'approvisionnement du marché des drogues en cocaïne représentaient 58 % de toutes les infractions de cocaïne, ce qui constitue une proportion relativement constante dans le temps.

Figure 4

### Le taux d'infractions liées à la cocaïne diminue depuis 1991



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1977-1997.

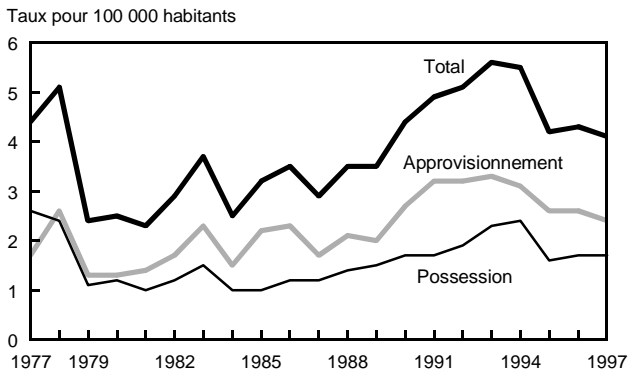
## Les infractions liées à l'héroïne

L'héroïne est perçue comme une drogue des plus dévastatrices : la tolérance physique face au produit s'agrandit avec l'usage et ainsi, favorise le processus de dépendance (Gomme, 1993). Les infractions liées à l'héroïne représentaient moins de 2 % de l'ensemble de la narco-criminalité. La majorité (61 %) des infractions liées à l'héroïne en 1997 étaient concentrées en Colombie-Britannique.

Après avoir atteint un sommet en 1993, le taux des infractions liées à l'héroïne a chuté de 24 % entre 1994 et 1997. Parallèlement à la cocaïne, les infractions d'approvisionnement comptaient pour 58 % des 1 235 infractions rapportées par les services policiers en 1997.

Figure 5

**Le taux d'infractions liées à l'héroïne a atteint un sommet en 1993**



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1977-1997.

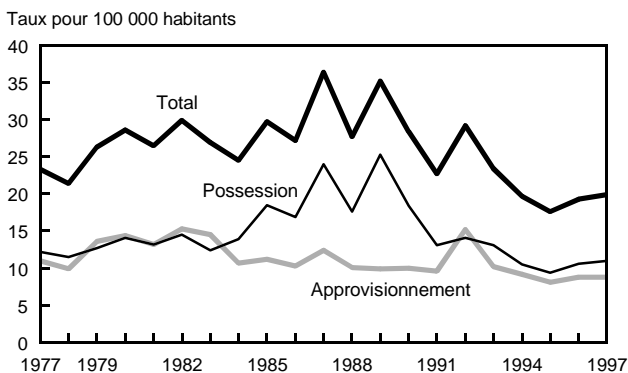
**Les infractions liées aux "autres drogues"**

Les "autres" drogues peuvent être divisées en deux catégories : 1) les drogues illicites autres que le cannabis, la cocaïne et l'héroïne (par ex. PCP [phencylidine], LSD ou ecstasy), et 2) les drogues contrôlées (par ex. barbituriques ou stéroïdes anabolisants). Ce dernier type de drogue était prévu sous l'ancienne *Loi sur les aliments et drogues* et la possession simple d'une de ces drogues ne constitue pas en soi une infraction criminelle.

La tendance des infractions liées aux autres drogues a connu de fortes variations entre 1983 et 1991. Au cours des deux dernières années, les taux des infractions liées à la possession et à l'approvisionnement se sont accrus de 15 %. Les infractions liées à la possession d'autres drogues représentaient en 1997 56 % de toutes ces infractions.

Figure 6

**Le taux d'infractions liées aux "autres drogues" fluctue annuellement**



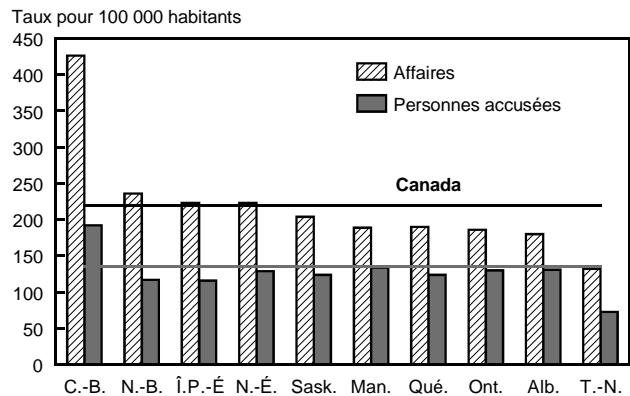
Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1977-1997.

**Au niveau provincial, la Colombie-Britannique affiche le plus haut taux de narco-criminalité**

Parmi les provinces, la Colombie-Britannique a constamment déclaré le taux de narco-criminalité le plus élevé depuis 1982 (voir tableau 1). Le taux de 1997 de 426 infractions pour 100 000 habitants s'élevait à près du double du taux national (figure 7). Les taux observés dans les deux territoires étaient supérieurs à celui de la Colombie-Britannique (Yukon : 438 et Territoires du Nord-Ouest : 670). À l'opposé, la province de Terre-Neuve (132) a déclaré le taux le plus bas pour une deuxième année consécutive. Les trois autres provinces atlantiques ont affiché des taux d'infractions relatives aux drogues légèrement plus élevés que les provinces des Prairies, du Québec et de l'Ontario.

Figure 7

**La Colombie-Britannique a déclaré le plus haut taux d'infractions relatives aux drogues en 1997**



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1997.

Alors que la tendance des taux de plusieurs provinces (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Québec, Saskatchewan et Manitoba) affichent une croissance depuis le début des années 1990, les taux de narco-criminalité de la Colombie-Britannique et de l'Ontario sont demeurés relativement stables. Entre 1996 et 1997, le pourcentage de changement du taux de narco-criminalité s'est étendu d'une diminution de 29 % au Yukon à une augmentation de 14 % au Manitoba.

**Le nombre de personnes accusées d'infractions relatives aux drogues diminue**

En tout, 40 816 personnes (jeunes et adultes) ont été mises en accusation par la police pour une infraction liée à la drogue en 1997, ce qui représente un taux de 136 pour 100 000 habitants. La grande majorité d'entre elles étaient des hommes (89%).

Les statistiques officielles de la narco-criminalité dépendent largement du niveau d'application de la loi par les services policiers. Les enquêtes qui débloquent sur la saisie de stupéfiants conduisent souvent à l'arrestation de suspects. En conséquence, ce type de crime affiche un nombre annuel d'affaires de drogue qui suit de près le nombre annuel de personnes accusées. On remarque toutefois un changement à cette tendance depuis 1995. En effet, alors que le taux de narco-criminalité a augmenté de 6 % au cours des deux

dernières années, le taux de personnes accusées a chuté de 7 %. Le taux des affaires classées sans mise en accusation par la police<sup>4</sup> s'est quant à lui accru de 12 % entre 1995 et 1997. Cette hausse est observée dans la majorité des provinces et pourrait s'expliquer, en partie, par l'introduction du programme de mesures alternatives pour adultes qui est entré en vigueur en 1997. Ce programme permet aux services policiers d'utiliser leur pouvoir discrétionnaire afin de référer à des mesures alternatives des suspects adultes qui, autrement, auraient été mis en accusation. Un tel programme existait déjà pour les jeunes.

Les services policiers de la Colombie-Britannique ont déclaré un taux de mise en accusation (47 %) nettement inférieur à ceux des autres provinces<sup>5</sup>. En effet, seulement 35 % des affaires reliées au cannabis et 36 % des affaires reliées aux "autres drogues" ont mené à une mise en accusation en Colombie-Britannique, comparativement à 79 % et 81 % pour toutes les autres provinces. On n'observe aucune différence significative entre les provinces en ce qui a trait aux accusations de trafic et d'importation d'héroïne et de cocaïne.

Au Canada, en 1997, la police a décidé de ne pas porter d'accusation envers 40 % des 8 677 jeunes âgés entre 12 et 17 ans ayant été identifiés comme les auteurs d'une infraction reliée à la drogue. Ceci était vrai pour seulement 13 % des affaires reliées à la cocaïne et pour 7 % des affaires reliées à l'héroïne.

### Les personnes plus jeunes sont plus impliquées dans les affaires les moins graves

Selon le Programme révisé de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC), la moyenne d'âge des personnes accusées d'affaires de drogue était de 26 ans. Les personnes accusées dans les affaires de cocaïne et d'héroïne étaient plus âgées (moyenne d'âge de 30 ans) que les personnes accusées dans les affaires de cannabis et des "autres drogues" (moyenne d'âge de 25 ans). À des fins de comparaison, la moyenne d'âge des personnes accusées d'infractions contre la propriété était de 21 ans et celle des personnes inculpées d'un délit violent était de 29 ans.

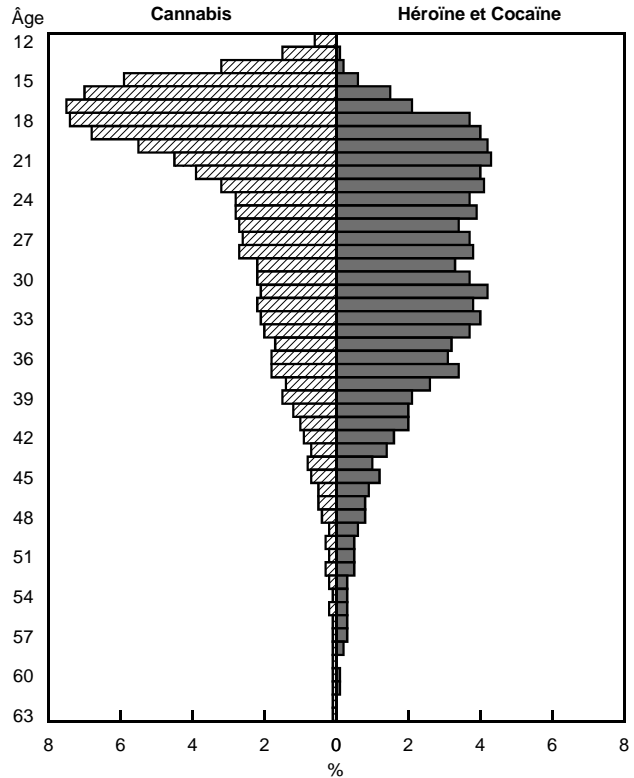
Les personnes accusées se distribuent plus également selon l'âge dans les affaires d'héroïne et de cocaïne que dans les affaires de cannabis (figure 8). En effet, les personnes accusées d'affaires de cannabis étaient en majorité des jeunes : 26 % de toutes les personnes inculpées étaient âgées de moins de 18 ans et 60 % avaient moins de 25 ans. Dans le cas des accusés d'infractions reliées à l'héroïne et à la cocaïne, seulement 5 % avaient moins de 18 ans et 33% étaient âgés de moins de 25 ans.

<sup>4</sup> Les infractions criminelles sont classées par mise en accusation lorsque la police a déposé une information ou fait la recommandation à la Couronne de porter des accusations officielles contre la personne accusée. Les infractions sont classées sans mise en accusation quand un suspect est identifié et que la preuve est suffisante, mais qu'aucune accusation est portée.

<sup>5</sup> Le taux de mise en accusation représente le pourcentage de personnes identifiées comme accusées qui sont effectivement mises en accusation par les services policiers.

Figure 8

### Les personnes accusées d'infractions reliées au cannabis sont beaucoup plus jeunes que celles accusées d'infractions reliées à des drogues plus dures



Source : Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité, 1997.

Les contrevenants plus âgés étaient plus susceptibles d'être accusés d'infractions reliées à la cocaïne ou l'héroïne et d'infractions reliées à l'approvisionnement de drogues (voir tableau 3). On constate que 4 % des moins de 16 ans étaient inculpées pour une affaire reliée à la cocaïne ou à l'héroïne, comparativement à 32 % des 20 à 24 ans, à 42 % des 25 à 34 ans et à 45 % des 35 à 44 ans. Ceci s'explique par une relation avec les drogues qui diffère selon l'âge. Les personnes plus jeunes ont tendance à s'impliquer dans les drogues davantage pour leur consommation personnelle, seules ou en petit groupe, à la recherche de nouvelles expériences et de plaisir. Le prix plus élevé des drogues plus dures comme la cocaïne ou l'héroïne peut aussi expliquer un usage plus fréquent du cannabis (drogue moins coûteuse) chez les jeunes. Le tableau 3 montre que ceux qui persistent dans leurs activités de drogue semblent plus susceptibles de déplacer leur consommation vers des drogues plus dures et de s'impliquer davantage dans le commerce de la drogue.

### Le débat sur la déjudiciarisation

Bien que citoyens, policiers et politiciens semblent unanimes à soutenir l'idée d'intensifier les efforts pour lutter contre le problème des drogues, l'approche dure impliquant le système pénal est remise en question par plusieurs. Certains acteurs de la scène académique, juridique, politique et de la santé ont manifesté leur appui à diverses formes de déjudiciarisation de la drogue. Ces formes vont de la légalisation de la consommation de cannabis à des fins thérapeutiques, en passant par la légalisation de sa simple possession, jusqu'à la déjudiciarisation complète de toutes les infractions criminelles reliées aux drogues. Cette pression que connaît le Canada se fait également sentir dans la plupart des pays occidentaux.

Les tenants de la déjudiciarisation prétendent qu'elle contribuerait à l'élimination de revenus liés au trafic, à la réduction de la criminalité qui y est associée, à la réduction des coûts liés à la santé et à la justice pénale, et à la réduction de la probabilité pour les utilisateurs d'être impliqués dans une activité criminelle. Les opposants à l'assouplissement des lois soutiennent que la légalisation augmenterait le nombre de consommateurs, n'éliminerait pas le marché noir et accroîtrait le nombre de problèmes liés aux drogues plutôt que le réduire.

### Rôle important de l'alcool et des autres drogues dans les homicides

Outre les infractions aux lois fédérales relatives aux drogues, d'autres formes de crime sont aussi liées à la drogue. Ces crimes incluent la violence dont fait preuve les organisations criminelles pour assurer le contrôle du commerce illicite de la drogue et les crimes commis par des pharmacodépendants pour obtenir une source de financement rapide.

Les données de l'*Enquête sur l'homicide* de Statistique Canada indiquaient que des 581 homicides survenus en 1997 au Canada, une victime sur trois et un accusé sur deux avaient consommé de l'alcool ou des drogues au moment du crime. Les victimes de sexe masculin étaient une fois et demi plus susceptibles d'avoir consommé de l'alcool ou des drogues que les victimes de sexe féminin. Les policiers ont déclaré que 12 % des affaires d'homicide où le mobile était connu étaient reliées à la drogue.

### La consommation de drogues illicites par les Canadiens

De nombreux Canadiens admettent consommer des drogues illicites. D'après les résultats de l'Enquête canadienne sur l'alcool et les autres drogues (1994), près d'un Canadien de 15 ans et plus sur quatre déclarait avoir consommé au moins une drogue illicite au cours de sa vie, principalement du cannabis. Les résultats montrent que la consommation de stupéfiants a considérablement augmenté dans tout le pays entre 1993 et 1994 (voir tableau 4). La consommation du cannabis est passée de 4,2 % à 7,4 %, celle de la cocaïne de 0,3 % à 0,7 % et celle du LSD, du speed ou de l'héroïne de 0,3 % à 1,1 % (McKenzie, Williams et Single, 1997).

Le tableau 4 indique que la consommation de drogues illicites (cannabis, cocaïne, LSD, speed ou héroïne) était deux fois plus populaire chez les hommes que chez les femmes et que les consommateurs sont essentiellement des jeunes. Le quart des jeunes (26 %) interviewés âgés entre 15 et 17 ans et une proportion similaire des 18-19 ans (24 %) ont déclaré avoir fait

l'usage d'au moins une drogue illicite au cours de la dernière année, comparativement à 20 % chez les 20 à 24 ans. Adalf, Ivis, Smart and Walsh (1998) sont parvenus à des résultats très similaires au cours du cycle de 1997 de l'*Enquête sur la consommation de drogues chez les étudiants de l'Ontario*. Ils ont trouvé que la proportion d'étudiants ayant consommé du cannabis (au moins une fois dans l'année) équivalait à celle de 1995. Les résultats ont aussi montré une hausse des consommateurs de drogues hallucinogènes entre les deux années.

Par ailleurs, McKenzie et al. (1997) ont trouvé que la consommation de drogues illicites varie d'une province à l'autre. Les répondants de la Colombie-Britannique déclaraient être ceux qui avaient consommé le plus de drogues illicites (12 %) au cours de la dernière année, suivi par l'Alberta, le Manitoba et le Québec (9 %). À l'opposé, moins de 4 % des répondants de Terre-Neuve ont déclaré avoir consommé des stupéfiants.

### La réaction des tribunaux concernant les personnes accusées d'infractions relatives aux drogues

En 1996-97, l'*Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes* recueillait l'information des tribunaux de 6 provinces et du Yukon<sup>6</sup>. Au cours de cette année, ces tribunaux ont entendu 18 515 cas d'infraction reliée à la drogue, dont 29 % étaient du trafic de drogues. Malheureusement, l'enquête ne permet pas de distinguer les types de drogue impliqués.

### Près du deux-tiers des accusés de trafic de drogue sont condamnés à l'emprisonnement

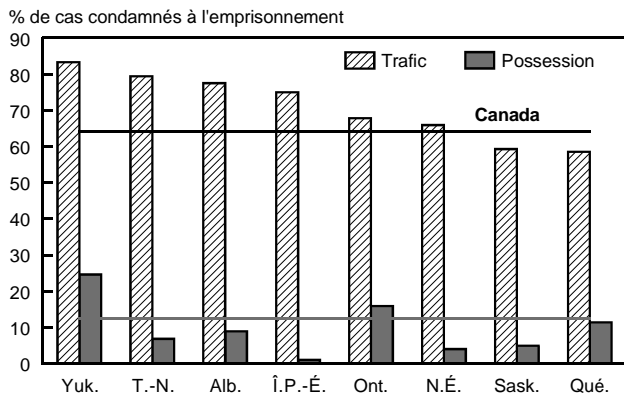
Le *Code criminel* prévoit jusqu'à un maximum d'emprisonnement à vie dans les cas de trafic et d'importation de drogues. Dans l'ensemble des secteurs de compétence, près du tiers (64 %) des personnes inculpées de trafic de drogue ont été condamnées à une peine d'emprisonnement (figure 9). La durée médiane de ces sentences atteignait quatre mois. La figure 9 montre les différences provinciales/territoriales au niveau des proportions de personnes qui sont condamnées à l'emprisonnement pour une infraction relative à la drogue. Le Yukon, Terre-Neuve et l'Alberta ont imposé le plus souvent ce type de sentence pour le trafic de drogue avec des proportions variant entre 78 % et 83 %. À l'opposé, moins de six personnes inculpées pour trafic sur dix ont été condamnées à la prison au Québec et en Saskatchewan. Les sentences d'incarcération les plus longues ont été prononcées par les juges de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Alberta (médianes de 12 mois et de 8 mois respectivement). Par ailleurs, la probation était la plus grave sentence prononcée dans 24 % des cas de trafic de drogue, suivie de l'amende dans 9 % des cas.

<sup>6</sup> La période d'enquête couvre du 1er avril 1996 au 31 mars 1997.

Les tribunaux du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de la Colombie-Britannique et territoires du Nord-Ouest ne sont pas inclus dans cette enquête. Les données de 1997-1998 étaient disponibles, mais suite à l'introduction de la nouvelle législation concernant les drogues, certaines infractions étaient codées sous "autres lois fédérales", ce qui gonflait la catégorie ALF et sous-estimait les infractions relatives aux drogues.

Figure 9

**Près de deux-tiers des trafiquants de drogue trouvés coupables ont été condamnés à la prison au Canada en 1996-1997**



Source : Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1997-1998.

**L'amende est la sentence la plus fréquente pour condamner la possession de drogue**

L'amende fut la sentence la plus souvent imposée dans les cas de possession de drogue (63 % des cas), avec une somme médiane de 200 \$. Alors que les amendes les plus fortes ont été ordonnées par l'Île-du-Prince-Édouard (médiane de 400 \$), les plus faibles ont été données au Québec et au Yukon (médiane de 150 \$). À l'échelle nationale, l'amende fut imposée comme sentence la plus grave dans 55 % des cas, suivie de la probation dans 22 % des cas et de l'emprisonnement dans 13 %. Dans la majorité des provinces/territoire, la longueur médiane des sentences d'emprisonnement pour possession de drogue s'échelonnait d'un à deux mois.

**Les contrevenants aux lois sur les drogues et le système correctionnel**

Les résultats du *Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada* mené le 5 octobre 1996 ont montré que l'infraction la plus grave pour laquelle 9 % de l'ensemble de la population carcérale (y compris les prévenus) canadienne étaient inscrits au registre était une infraction reliée à la drogue.

Les prisons provinciales de l'Alberta (17 %) et du Québec (14 %) détenaient les plus fortes proportions de détenus relativement à des affaires de drogue (voir tableau 5). La Colombie-Britannique, qui a déclaré le plus haut taux de personnes accusées d'infractions reliées à la drogue, comptait seulement 8 % de détenus dont la sentence la plus grave était reliée à une infraction relative à la drogue. Le Nouveau-Brunswick a déclaré une proportion similaire. Au niveau des établissements fédéraux, ceux qui y étaient incarcérés pour ce type d'infractions représentaient aussi 8 % de tous les détenus.

La drogue constitue aussi un problème majeur à l'intérieur des établissements provinciaux et fédéraux. L'analyse du *Profil instantané d'une journée des détenus* a montré que les administrateurs de prison jugeaient que l'abus de drogue

représentait un danger pour la sécurité chez 23 % de la population carcérale. De plus, un sondage national sur la population carcérale réalisé par Robinson et Mirabelli (1996) a montré que 38 % des détenus incarcérés dans les établissements fédéraux déclaraient avoir consommé au moins une fois une drogue illicite depuis leur admission. Les drogues les plus utilisées étaient le cannabis (59 %), l'héroïne (19 %), la cocaïne ou le crack (17 %).

**Méthodologie**

**1. Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)**

**a) Composante agrégée – couverture de 100%**

Le programme DUC agrégé consigne le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées et le nombre d'affaires réelles (celles qui sont fondées), le nombre d'affaires classées par mise en accusation, le nombre de personnes accusées selon le sexe et selon leur répartition dans le groupe des jeunes ou des adultes. Il ne comprend aucune donnée sur les caractéristiques des victimes. À moins d'indication contraire, toutes les analyses du présent rapport reposent sur les chiffres agrégés du programme.

**b) Programme DUC révisé - (fichier de recherche DUCII fondé sur l'affaire)**

Le Programme révisé des micro-données recueille des renseignements détaillés sur les infractions criminelles individuelles signalées à la police, y compris les caractéristiques des victimes, des personnes accusées et des affaires. En 1997, des données détaillées ont été recueillies auprès de 179 services de police dans six provinces par l'entremise du programme DUC révisé. Ces données représentent 48 % du volume national des crimes réels prévus au *Code criminel*. Les affaires consignées au fichier de recherche de 1997 sont réparties comme suit : 42 % du Québec, 32 % de l'Ontario, 11 % de l'Alberta, 8 % de la Colombie-Britannique, 5 % de la Saskatchewan et 1 % du Nouveau-Brunswick. À l'exception du Québec, les données proviennent principalement des services de police urbains. On prévient le lecteur que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. On a préservé la continuité avec les données du programme agrégé en convertissant les données fondées sur les affaires en chiffres globaux à la fin de l'année.

**2. Enquête sur les homicides**

L'enquête sur les homicides collecte les données policières sur les affaires d'homicide depuis 1961. Les données incluent les caractéristiques des victimes et des accusées. Des questionnaires sont remplis pour chaque homicide connu des unités d'enquêtes policières.

**3. Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (ETJCA)**

Les tribunaux provinciaux de juridiction criminelle dans sept provinces et deux territoires (représentant environ 80 % de la charge de tout le pays) fournissaient des données à l'enquête. Ces provinces et territoires sont les suivants : Ontario (51 %); Québec (21 %); Alberta (14 %); Saskatchewan (7 %); Terre-Neuve (2 %); Territoires du Nord-Ouest (0,7 %); Yukon (0,5 %); et, Île-du-Prince-Édouard (0,4 %).



**4. Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1997)**

L'étude a recensé pour une première fois les détenus « au registre » dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, le 5 octobre 1996 à minuit. Ce recensement avait pour but de fournir un profil détaillé des hommes et des femmes détenus dans les prisons canadiennes pour adultes. Les données ont été obtenues par l'entremise des dossiers administratifs tenus par les divers services correctionnels du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Étant donné que la tenue de ces dossiers n'est pas normalisée à l'échelle du pays, la couverture a été différente d'une variable à l'autre. La plupart des renseignements de base qui ont été recueillis étaient disponibles dans le cas de tous les détenus.

**Liste des références**

Adlaf, E.M., Ivis, F.J., Smart, R.G. et Walsh, G.W. (1997). *Enquête sur la consommation de drogues par les étudiants de l'Ontario*. Toronto, Addiction Research Foundation.

Brochu, S. (1994). *Drogues et criminalité : une relation complexe*. Collection Perspectives criminologiques, Les Presses des Universités d'Ottawa et Montréal.

Carrière, D. "Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1996-1997". *Juristat*, Catalogue 85-002, vol. 18, no. 7, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 1998.

Fedorowycz, O. "L'homicide au Canada, 1997". *Juristat*, Catalogue 85-002, vol. 18, no. 13, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 1998.

Gomme, I.M. (1993). *The Shadow Line : Deviance and Crime in Canada*. Toronto, Harcourt Brace Jovanovich Canada.

Gouvernement du Canada (1998). *La Stratégie canadienne antidrogue*. Ottawa, Groupe de travail interministériel sur l'alcool et les autres drogues.

Kong, R. "Statistique sur la criminalité, 1997". *Juristat*, Catalogue 85-002, vol. 18, no. 11, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 1998.

McKenzie, D., Williams, B. et Single E. (1997). *Profil canadien : L'alcool, le tabac et les autres drogues*. Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies et Fondation de recherche sur la toxicomanie de l'Ontario.

McKenzie, H. (1989). *Les drogues : les incidences sociales et économiques de leur consommation*. Ottawa, Service de recherche, Division des affaires politiques et sociales, Bibliothèque du Parlement.

Porteous, S. (1998). *Le crime organisé : Étude d'impact (faits saillants)*. Ottawa, Solliciteur général du Canada.

Robinson, D. et Mirabelli L. (1996). *Sommaire des résultats de l'enquête nationale auprès des détenus du Service Correctionnel du Canada de 1995*. Ottawa, Division de la recherche, Service Correctionnel du Canada.

Santé Canada (1998). *Les comportements à risque chez les utilisateurs de drogues injectables au Canada*. Rapport disponible sur le site web [www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca).

Single et al. (1996). *The Costs of Substance Abuse in Canada*. Ottawa, Centre canadien de la lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Trevethan, S. et McKillop, B. "Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada". *Juristat*, Catalogue 85-002, vol. 18, no. 8, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 1998.

Wolff, L. et Reingold B. "Consommation de drogues et criminalité". *Juristat*, Catalogue 85-002, vol. 14, no. 6, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 1994.

Tableau 1

**Nombre et taux de narco-criminalité, selon la province ou le territoire, Canada, 1988 à 1997**

		1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	% change 1988-1997 <sup>2</sup>
Terre-Neuve	nombre	761	798	822	666	818	785	852	1,027	904	730	
	taux <sup>1</sup>	132	138	142	115	141	135	148	181	161	132	
	variation en % du taux	...	5%	3%	-19%	23%	-4%	10%	22%	-11%	-18%	--
Île-du-Prince-Édouard	nombre	189	187	209	136	209	204	246	262	330	305	
	taux <sup>1</sup>	146	144	160	104	160	154	184	194	242	223	
	variation en % du taux	...	-2%	11%	-35%	53%	-3%	19%	6%	25%	-8%	53%
Nouvelle-Écosse	nombre	1,924	2,087	2,252	1,877	1,969	1,923	2,055	1,833	1,910	2,086	
	taux <sup>1</sup>	214	231	248	205	214	208	222	198	205	223	
	variation en % du taux	...	8%	7%	-17%	4%	-3%	7%	-11%	4%	9%	4%
Nouveau-Brunswick	nombre	1,295	1,783	1,364	1,199	1,096	1,204	1,237	1,546	1,672	1,776	
	taux <sup>1</sup>	177	243	184	161	146	161	165	206	222	236	
	variation en % du taux	...	37%	-24%	-13%	-9%	10%	3%	25%	8%	6%	33%
Québec	nombre	8,670	9,303	8,645	9,088	10,639	11,185	11,847	12,391	14,218	13,902	
	taux <sup>1</sup>	127	134	123	129	150	156	164	171	195	190	
	variation en % du taux	...	6%	-8%	4%	16%	4%	5%	4%	14%	-3%	50%
Ontario	nombre	22,041	26,660	23,532	21,034	18,619	17,607	18,330	18,915	20,688	20,927	
	taux <sup>1</sup>	224	264	228	202	176	165	169	173	186	186	
	variation en % du taux	...	18%	-13%	-12%	-13%	-6%	3%	2%	8%	--	-17%
Manitoba	nombre	2,713	3,540	2,165	1,724	2,262	1,683	1,682	1,792	1,880	2,149	
	taux <sup>1</sup>	246	321	196	155	203	150	150	159	166	189	
	variation en % du taux	...	30%	-39%	-21%	31%	-26%	-1%	6%	4%	14%	-23%
Saskatchewan	nombre	1,967	1,949	2,051	1,155	1,791	1,745	1,651	1,770	2,054	2,087	
	taux <sup>1</sup>	191	191	204	115	178	173	164	175	201	204	
	variation en % du taux	...	--	7%	-43%	55%	-3%	-6%	7%	15%	1%	7%
Alberta	nombre	6,672	6,587	6,195	5,018	5,685	6,234	5,286	4,837	5,226	5,093	
	taux <sup>1</sup>	272	264	243	194	216	233	195	177	188	180	
	variation en % du taux	...	-3%	-8%	-20%	11%	8%	-16%	-10%	6%	-4%	-34%
Colombie-Britannique	nombre	12,737	13,539	12,833	14,616	15,279	13,728	16,409	16,651	16,174	16,868	
	taux <sup>1</sup>	409	423	390	433	440	384	446	440	417	426	
	variation en % du taux	...	4%	-8%	11%	2%	-13%	16%	-1%	-5%	2%	4%
Yukon	nombre	167	219	191	212	172	147	182	188	196	141	
	taux <sup>1</sup>	627	808	688	733	569	480	606	609	614	438	
	variation en % du taux	...	29%	-15%	7%	-22%	-16%	26%	--	1%	-29%	-30%
Territoires du Nord-Ouest	nombre	246	278	365	343	342	372	376	401	477	457	
	taux <sup>1</sup>	442	488	620	563	548	585	577	602	706	670	
	variation en % du taux	...	10%	27%	-9%	-3%	7%	-1%	4%	17%	-5%	52%
Canada	nombre	59,382	66,930	60,624	57,068	58,881	56,817	60,153	61,613	65,729	66,521	
	taux <sup>1</sup>	222	245	219	204	207	198	207	210	222	222	
	variation en % du taux	...	11%	-11%	-7%	2%	-5%	5%	1%	6%	--	--

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.

Population au 1er juillet : estimations postcensitaires révisées pour 1988 à 1995; estimations postcensitaires mises à jour pour 1996 et 1997.

<sup>2</sup> Variation du pourcentage basée sur des taux non-arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer.

-- nombres infimes.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 2

### Nombre d'affaires relatives aux drogues, selon le type d'infraction et la province ou le territoire, Canada, 1997

	Cannabis				Cocaïne				Heroïne				Autres drogues ou substances contrôlées				Total d'affaires	
	Pos-session	Trafic	Impor-tation	Culture	Total	Pos-session	Trafic	Impor-tation	Total	Pos-session	Trafic	Impor-tation	Total	Pos-session	Trafic	Impor-tation		Total
Terre-Neuve	447	136	5	13	601	6	4	2	12	-	-	-	-	52	59	6	117	730
Île-du-Prince-Edouard	153	72	-	25	250	6	9	1	16	-	-	-	-	11	21	7	39	305
Nouvelle-Ecosse	908	468	8	271	1,655	77	174	8	259	1	-	1	2	76	76	18	170	2,086
Nouveau-Brunswick	727	315	5	266	1,313	74	99	2	175	1	1	-	2	194	80	12	286	1,776
Québec	4,840	2,100	75	1,915	8,930	1,134	1,709	58	2,901	25	64	10	99	1,186	747	39	1,972	13,902
Ontario	11,647	1,954	523	1,536	15,660	1,643	1,605	154	3,402	128	152	27	307	956	465	137	1,558	20,927
Manitoba	1,147	341	8	198	1,694	125	137	2	264	3	1	1	5	104	74	8	186	2,149
Saskatchewan	1,164	336	-	84	1,584	17	85	1	103	3	5	-	8	140	245	7	392	2,087
Alberta	2,566	786	14	230	3,596	235	705	6	946	11	41	5	57	232	242	20	494	5,093
Colombie-Britannique	8,760	1,223	56	2,088	12,127	1,446	1,748	64	3,258	340	388	24	752	356	312	63	731	16,868
Yukon	86	24	1	3	114	5	17	-	22	2	-	-	2	1	2	-	3	141
Territoires du Nord-Ouest	237	143	1	3	384	17	44	-	61	-	1	-	1	4	7	-	11	457
Canada	32,682	7,898	696	6,632	47,908	4,785	6,336	298	11,419	514	653	68	1,235	3,312	2,330	317	5,959	66,521

- néant ou zéro.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 3

### Types de drogue et d'infraction, selon l'âge de l'accusé, Canada<sup>1</sup>, 1997

	≤15	16-17	18-19	20 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55+	Total
	%								
<b>Type de drogue</b>									
Cannabis	81.2	74.9	69.2	57.6	49.2	47.5	45.2	44.9	58.3
Heroïne	0.5	1.8	2.4	3.3	3.6	4.8	4.7	3.3	3.2
Cocaïne	3.7	8.3	17.7	28.3	38.4	39.8	43.1	39.3	28.2
Autres drogues	14.6	15.0	10.7	10.7	8.8	7.8	7.0	12.6	10.4
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
<b>Type d'infraction</b>									
Possession	70.6	67.4	63.6	59.2	50.4	46.3	32.7	25.7	55.6
Trafic	28.6	31.6	33.4	38.1	46.3	48.2	58.1	61.7	41.0
Importation	-	-	-	0.1	0.1	0.2	0.3	0.9	0.1
Culture	0.8	1.0	3.0	2.7	3.3	5.4	8.8	11.7	3.3
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

<sup>1</sup> Le Programme de la DUC révisée comprend un échantillon non-représentatif de 179 services policiers représentant 48 % du volume total de la criminalité et 32 % du volume des infractions relatives aux drogues.

- néant ou zéro.

Source : Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4



**Pourcentage de répondants âgés de 15 ans et plus ayant consommé des drogues illicites au cours de l'année précédente, Canada, 1994**

	Cannabis	Cocaine	LSD, Speed, Héroïne	Une des 5 drogues illicites
	%			
<b>Total 15+</b>	<b>7.4</b>	<b>0.7</b>	<b>1.1</b>	<b>7.7</b>
<b>Sexe</b>				
Homme	10.0	0.8	1.5	10.1
Femme	4.9	0.5	0.7	5.1
<b>Groupe d'âge</b>				
15-17	25.4	1.3	8.3	25.7
18-19	23.0	1.9	5.6	24.1
20-24	19.3	1.4	2.8	19.8
25-34	9.6	1.0	0.6	9.9
35-44	5.8	0.8	0.2	5.9
45-54	1.4	0.1	--	1.5
55-64	0.7	0.1	--	0.8
65-74	0.2	--	--	0.2
75+	--	--	--	--
<b>Province</b>				
Terre-Neuve	3.8	0.1	0.3	3.8
Île-du-Prince-Édouard	5.6	0.5	--	6.1
Nouvelle-Écosse	8.0	0.0	0.7	8.1
Nouveau-Brunswick	6.2	--	1.8	6.2
Québec	8.6	1.2	1.6	9.0
Ontario	5.1	0.1	0.5	5.1
Manitoba	9.1	0.3	0.9	9.1
Saskatchewan	6.6	0.6	1.0	6.9
Alberta	8.4	1.3	1.3	8.8
Colombie-Britannique	11.6	1.2	1.6	11.8

-- nombres infimes.

Source : Profil Canadien : L'alcool, le tabac et les autres drogues, 1997.

Tableau 5



**Proportion de détenus inscrits au registre incarcérés pour une infraction relative aux drogues<sup>1</sup>, selon le secteur de compétence, le 5 octobre 1996**

	Total de détenus	Détenus pour des Infractions relatives aux drogues	
		Nombre	Pourcentage
		#	%
Terre-Neuve	321	19	6
Île-du-Prince-Édouard	63	3	5
Nouvelle-Écosse	458	46	10
Nouveau-Brunswick	457	37	8
Québec	5,147	721	14
Ontario	7,760	388	5
Manitoba	1,018	51	5
Saskatchewan	1,129	56	5
Alberta	2,804	477	17
Colombie-Britannique	2,495	200	8
Yukon	293	6	2
Territoires du Nord-Ouest	73	4	5
<b>Total de détenus provinciaux</b>	<b>22,018</b>	<b>2,007</b>	<b>9</b>
<b>Service Correctionnel Canada</b>	<b>13,829</b>	<b>1,106</b>	<b>8</b>
<b>Population carcérale totale au Canada</b>	<b>35,847</b>	<b>3,113</b>	<b>9</b>

<sup>1</sup> Une infraction relative aux drogues était la plus grave infraction reprochée. Inclut les prévenus et les détenus.

Source : Enquête du profil instantané des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes, CCSJ, 1996.

Tableau 6

**Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues, selon le type de drogue, Canada, 1977 à 1997**

		1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Cannabis	nombre	58,481	53,378	56,834	64,866	65,763	53,658	43,799	43,917	43,803	41,514	43,072
	taux <sup>1</sup>	246	223	235	265	265	214	173	172	169	159	163
	variation en % du taux <sup>2</sup>	...	-10%	5%	13%	--	-19%	-19%	-1%	-1%	-6%	2%
Héroïne	nombre	1,037	1,221	575	623	583	734	942	634	827	914	765
	taux <sup>1</sup>	4.4	5.1	2.4	2.5	2.3	2.9	3.7	2.5	3.2	3.5	2.9
	variation en % du taux <sup>2</sup>	...	17%	-53%	7%	-8%	24%	27%	-33%	29%	9%	-17%
Cocaïne	nombre	897	1,030	1,142	1,704	2,189	2,738	3,275	4,119	4,900	6,729	8,202
	taux <sup>1</sup>	3.8	4.3	4.7	7.0	8.8	11	13	16	19	26	31
	variation en % du taux <sup>2</sup>	...	14%	10%	47%	27%	24%	18%	25%	18%	36%	20%
Autres drogues	nombre	5,523	5,118	6,372	7,003	6,569	7,506	6,831	6,280	7,675	7,094	9,619
	taux <sup>1</sup>	23	21	26	29	26	30	27	25	30	27	36
	variation en % du taux <sup>2</sup>	...	-8%	23%	8%	-7%	13%	-10%	-9%	21%	-8%	34%
<b>Total</b>	<b>nombre</b>	<b>65,938</b>	<b>60,747</b>	<b>64,923</b>	<b>74,196</b>	<b>75,104</b>	<b>64,636</b>	<b>54,847</b>	<b>54,950</b>	<b>57,205</b>	<b>56,251</b>	<b>61,658</b>
	<b>taux<sup>1</sup></b>	<b>278</b>	<b>253</b>	<b>268</b>	<b>303</b>	<b>303</b>	<b>257</b>	<b>216</b>	<b>215</b>	<b>221</b>	<b>216</b>	<b>233</b>
	<b>variation en % du taux<sup>2</sup></b>	<b>...</b>	<b>-9%</b>	<b>6%</b>	<b>13%</b>	<b>--</b>	<b>-15%</b>	<b>-16%</b>	<b>-1%</b>	<b>3%</b>	<b>-3%</b>	<b>8%</b>
		1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	
Cannabis	nombre		40,030	40,243	38,810	33,267	34,993	35,995	40,496	43,845	47,234	47,908
	taux <sup>1</sup>		149	147	140	119	123	125	139	149	159	160
	variation en % du taux <sup>2</sup>		-8%	-1%	-5%	-15%	4%	2%	11%	7%	7%	--
Héroïne	nombre		937	954	1,206	1,362	1,449	1,595	1,607	1,236	1,287	1,235
	taux <sup>1</sup>		3.5	3.5	4.4	4.9	5.1	5.6	5.5	4.2	4.3	4.1
	variation en % du taux <sup>2</sup>		21%	--	25%	12%	5%	9%	--	-24%	3%	-5%
Cocaïne	nombre		11,036	16,158	12,765	16,114	14,139	12,523	12,339	11,369	11,478	11,419
	taux <sup>1</sup>		41	59	46	57	50	44	42	39	39	38
	variation en % du taux <sup>2</sup>		33%	44%	-22%	25%	-13%	-12%	-3%	-9%	--	-2%
Autres drogues	nombre		7,427	9,606	7,864	6,350	8,300	6,704	5,711	5,163	5,730	5,959
	taux <sup>1</sup>		28	35	28	23	29	23	20	18	19	20
	variation en % du taux <sup>2</sup>		-24%	27%	-19%	-20%	29%	-20%	-16%	-11%	10%	3%
<b>Total</b>	<b>nombre</b>		<b>59,430</b>	<b>66,961</b>	<b>60,645</b>	<b>57,093</b>	<b>58,881</b>	<b>56,817</b>	<b>60,153</b>	<b>61,613</b>	<b>65,729</b>	<b>66,521</b>
	<b>taux<sup>1</sup></b>		<b>222</b>	<b>245</b>	<b>219</b>	<b>204</b>	<b>207</b>	<b>198</b>	<b>207</b>	<b>210</b>	<b>222</b>	<b>222</b>
	<b>variation en % du taux<sup>2</sup></b>		<b>-5%</b>	<b>11%</b>	<b>-11%</b>	<b>-7%</b>	<b>2%</b>	<b>-5%</b>	<b>5%</b>	<b>1%</b>	<b>6%</b>	<b>--</b>

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada. Population au 1er juillet : estimations postcensitaires révisées pour 1988 à 1995; estimations postcensitaires mises à jour pour 1996 et 1997.

<sup>2</sup> Variation du pourcentage basée sur des taux non-arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer.

-- nombres infimes.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 7

**Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues, selon le type d'infraction, Canada, 1977 à 1997**

		1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Possession	nombre	54,130	48,325	51,279	58,459	58,838	47,190	39,230	41,386	42,039	39,596	41,182
	taux <sup>1</sup>	228	202	212	238	237	188	155	162	163	152	156
	variation en % du taux <sup>2</sup>	...	-12%	5%	13%	-1%	-21%	-18%	5%	1%	-7%	3%
Trafic	nombre	10,816	11,088	12,522	14,566	15,183	15,912	13,792	11,979	13,639	14,941	18,411
	taux <sup>1</sup>	46	46	52	59	61	63	54	47	53	57	70
	variation en % du taux <sup>2</sup>	...	1%	12%	15%	3%	4%	-14%	-14%	13%	8%	22%
Importation	nombre	397	531	507	503	487	768	950	875	886	1,038	1,023
	taux <sup>1</sup>	1.7	2.2	2.1	2.1	2.0	3.1	3.7	3.4	3.4	4.0	3.9
	variation en % du taux <sup>2</sup>	...	32%	-5%	-2%	-4%	56%	22%	-9%	--	16%	-3%
Culture	nombre	595	803	615	668	596	766	875	710	641	676	1,042
	taux <sup>1</sup>	2.5	3.4	2.5	2.7	2.4	3.0	3.4	2.8	2.5	2.6	3.9
	variation en % du taux <sup>2</sup>	...	34%	-24%	7%	-12%	27%	13%	-20%	-11%	4%	52%
<b>Total</b>	<b>nombre</b>	<b>65,938</b>	<b>60,747</b>	<b>64,923</b>	<b>74,196</b>	<b>75,104</b>	<b>64,636</b>	<b>54,847</b>	<b>54,950</b>	<b>57,205</b>	<b>56,251</b>	<b>61,658</b>
	<b>taux<sup>1</sup></b>	<b>278</b>	<b>253</b>	<b>268</b>	<b>303</b>	<b>303</b>	<b>257</b>	<b>216</b>	<b>215</b>	<b>221</b>	<b>216</b>	<b>233</b>
	<b>variation en % du taux<sup>2</sup></b>	<b>...</b>	<b>-9%</b>	<b>6%</b>	<b>13%</b>	<b>--</b>	<b>-15%</b>	<b>-16%</b>	<b>-1%</b>	<b>3%</b>	<b>-3%</b>	<b>8%</b>
		1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	
Possession	nombre		39,322	43,053	38,187	32,221	33,786	34,170	37,704	38,560	41,726	41,293
	taux <sup>1</sup>		147	158	138	115	119	119	130	131	141	138
	variation en % du taux <sup>2</sup>		-6%	8%	-13%	-17%	4%	--	9%	1%	7%	-2%
Trafic	nombre		18,118	21,590	20,268	21,818	20,708	18,672	17,874	17,394	17,913	17,217
	taux <sup>1</sup>		68	79	73	78	73	65	62	59	60	57
	variation en % du taux <sup>2</sup>		-3%	17%	-8%	6%	-6%	-11%	-5%	-4%	2%	-5%
Importation	nombre		875	943	856	1,052	1,449	1,180	1,141	1,202	1,056	1,379
	taux <sup>1</sup>		3.3	3.5	3.1	3.8	5.1	4.1	3.9	4.1	3.6	4.6
	variation en % du taux <sup>2</sup>		-16%	6%	-11%	21%	36%	-19%	-4%	4%	-13%	29%
Culture	nombre		1,115	1,375	1,334	2,002	2,938	2,795	3,434	4,457	5,034	6,632
	taux <sup>1</sup>		4.2	5.0	4.8	7.1	10	10	12	15	17	22
	variation en % du taux <sup>2</sup>		6%	21%	-4%	48%	45%	-6%	21%	28%	12%	30%
<b>Total</b>	<b>nombre</b>		<b>59,430</b>	<b>66,961</b>	<b>60,645</b>	<b>57,093</b>	<b>58,881</b>	<b>56,817</b>	<b>60,153</b>	<b>61,613</b>	<b>65,729</b>	<b>66,521</b>
	<b>taux<sup>1</sup></b>		<b>222</b>	<b>245</b>	<b>219</b>	<b>204</b>	<b>207</b>	<b>198</b>	<b>207</b>	<b>210</b>	<b>222</b>	<b>222</b>
	<b>variation en % du taux<sup>2</sup></b>		<b>-5%</b>	<b>11%</b>	<b>-11%</b>	<b>-7%</b>	<b>2%</b>	<b>-5%</b>	<b>5%</b>	<b>1%</b>	<b>6%</b>	<b>--</b>

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada. Population au 1er juillet : estimations postcensitaires révisées pour 1988 à 1995; estimations postcensitaires mises à jour pour 1996 et 1997.

<sup>2</sup> Variation du pourcentage basée sur des taux non-arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer.

-- nombres infimes.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

## Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19<sup>e</sup> étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca). Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

### Diffusions des Juristat récents

#### Catalogue 85-002-XPf

##### 1997

- Vol. 17 n°4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1995-1996
- Vol. 17 n° 5 La criminalité dans les régions métropolitaines principales, de 1991 à 1995
- Vol. 17 n° 6 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1995-1996
- Vol. 17 n° 7 Les armes et les crimes de violence
- Vol. 17 n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 9 L'homicide au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 10 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse faits saillants de 1995-1996
- Vol. 17 n° 11 Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille - 1996
- Vol. 17 n° 12 La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 13 Recueil de données sur la justice

##### 1998

- Vol. 18 n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada - 1996
- Vol. 18 n° 2 Enfants disparus et enlevés.
- Vol. 18 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1996 -1997
- Vol. 18 n° 4 L'évolution de la nature des fraudes au Canada
- Vol. 18 n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 1996
- Vol. 18 n° 6 Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale
- Vol. 18 n° 7 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1996-1997
- Vol. 18 n° 8 Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada
- Vol. 18 n° 9 Crimes de violence commis par des étrangers
- Vol. 18 n° 10 L'aide juridique au Canada : 1996-1997
- Vol. 18 n° 11 Statistiques de la criminalité au Canada, 1997
- Vol. 18 n° 12 L'homicide au Canada, 1997
- Vol. 18 n° 13 Services de sécurité privés et services de police publics au Canada
- Vol. 18 n° 14 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1997-1998